

Règlement Concours de la Meilleure Quiche

La Maison Le Grand organise un **concours amateur de la Meilleure Quiche**.

Le concours est ouvert à tous, particulier, famille....

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La maison Le Grand organise un concours gratuit sans obligation d'achat, intitulé : « **Concours de la Meilleure Quiche** »

Ce concours s'inscrit dans le cadre de la Fête du « cochon dans tous ses états » qui aura lieu le **dimanche 22 septembre** Place de l'église à Plonévez-Porzay.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Concours de la Meilleure Quiche est ouvert à toutes les personnes et associations.

Les participants devront s'inscrire jusqu'au 22 septembre à l'accueil du stand (des bulletins seront à remplir et à déposer dans l'urne à cet effet) ou le jour même, place de l'église entre 10h et 14h.

Ne peuvent participer au concours :

- Les personnes ayant collaboré à l'organisation et à la réalisation de ce concours.
- Les membres du jury

En participant à ce concours, vous reconnaissez ces conditions comme un règlement vous liant à l'organisateur du concours. Toute condition de participation contraire au règlement que vous énonceriez ne serait pas reconnue.

ARTICLE 3 : ECHANTILLONS

Plusieurs catégories sont ouvertes au concours :

- Quiche lorraine : tarte salée dont la pâte est recouverte d'œuf et de crème et de lardons
- Autre quiche : tarte salée

Chaque participant devra confectionner une ou plusieurs quiches.

ARTICLE 4 : COMPOSITION DU JURY

Le jury, nommé Jury Officiel, sera notamment composé de professionnels et d'élus.

Il sera limité au nombre de 5.

Les décisions du jury seront sans appel.

ARTICLE 5 : CRITERES D'EVALUATION

Chacun des membres du jury notera chaque quiche selon les critères suivants :

- Impression gustative (goût et saveur)
- Aspect esthétique
- Cuisson
- Créativité et originalité

ARTICLE 6 : RESULTAT DU CONCOURS

Le gagnant de ce concours sera désigné par le Jury Officiel, le jour-même à 15h00.

ARTICLE 7 : RESERVES ET CLAUSES DE PROTECTION POUR LES ORGANISATEURS

L'organisateur se réserve le droit : en cas de nécessité de reporter, modifier ou annuler le présent concours, de trancher immédiatement, et en dernier ressort, toutes les difficultés pouvant survenir à l'occasion du déroulement du présent concours.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être mise en cause si, en raison d'un événement quelconque, les engagements résultant du présent règlement ne pouvaient pas être en tout ou en partie tenus.

ARTICLE 9 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les participants autorisent la Charcuterie Le Grand à donner leur identité et les photos.

Fait à Plonévez-Porzay le 12/09/2019